

## Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.  
Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

### ARRÊTE

#### Article 1

---

Sont désignés Président et membres du jury du master ECLA, les enseignants ci-dessous :

##### M 1:

- PARTYKA Patricia : présidente du jury,
- MONTEILLET Vanessa,
- NOIRAUT Marie,
- Suppléants : FOURNIER Aurore, BERGER Caroline, POITEVIN Claire.

##### M 2 :

- MONTEILLET Vanessa, Présidente du Jury,
- PARTYKA Patricia,
- NOIRAUT Marie,
- Suppléants : FOURNIER Aurore, BERGER Caroline, POITEVIN Claire.

#### Article 2

---

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 28/10/2024

Le président de l'université

Benoit ROIG